

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1ER FEVRIER 2018

Membres présents à la séance :

M. Denis BOUSSON (Maire), M. Didier VERDILLON, Mme Sylvie BARDONNET, M. Yves GRANDJEAN, Mme Christiane HOMASSEL, M. Patrick DUMAINE, Mme Marie-Hélène MATHIEU, M. Claude BASSET, M. Adrien GRANDEMENGE, M. Philippe DESCHODT, Mme Virginie DUEZ, M. Serge DELOBEL, Mme Anny CARLIOZ, Mme Corinne MASOERO, Mme Catherine LAFORÊT, Mme Valérie GUILMANT, M. Christian SIMON (Arrivé à 21 h), M. Roland CARRIER, Mme Laure VELAY, (Conseillers Municipaux).

Absents excusés :

Mme Brigitte HIAIRRASSARY a donné pouvoir à Mme Sylvie BARDONNET
M. Gérard KECK a donné pouvoir à M. Claude BASSET
Mme Brigitte FICHARD a donné pouvoir à Mme Christiane HOMASSEL
Mme Blandine DELOS a donné pouvoir à M. Serge DELOBEL
M. Bertrand HONEGGER a donné pouvoir à M. Didier VERDILLON
M. Guillaume ARONICA, a donné pouvoir à M. Denis BOUSSON
M. Bernard COQUET a donné pouvoir à M. Christian SIMON
Mme Silvy BENOIT a donné pouvoir à M. Roland CARRIER
M. Pierre ROBIN excusé
M. Marc GAGLIONE a donné pouvoir à Mme Laure VELAY



Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00, et fait procéder à l'appel.

I - Désignation du secrétaire de séance.

Mme Sylvie BARDONNET est désignée comme secrétaire de séance.

II- Approbation du compte rendu de la séance du 14 décembre 2017

Le compte rendu de la séance du 14 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité, compte tenu des remarques apportées par Mme VELAY.

AFFAIRES SCOLAIRES

III – Organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques applicable à la rentrée 2018-2019– Décret n° 2017--1108 du 27 juin 2017

Monsieur le Maire rappelle que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, paru au Journal Officiel du 28 juin 2017, permet aux communes de solliciter auprès des services académiques une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire.

Le texte publié permet ainsi au directeur académique des services de l'Education nationale (Dasen), sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, de modifier l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et primaires dans le sens d'une répartition des heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours uniquement, au lieu de la règle de droit commun actuelle de quatre jours et demi d'école.

Toutefois, le directeur académique doit s'assurer de la cohérence de cette semaine de quatre jours « avec les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation et avec le projet d'école. Il veille à ce qu'elles tiennent compte des élèves en situation de handicap et, lorsque les adaptations doivent être justifiées par les particularités du projet éducatif territorial, il s'assure de la qualité éducative des activités périscolaires proposées », précise le texte.

Légitimement, la commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or aurait donc pu demander après avis des Conseils d'école à mettre en œuvre une organisation différente des temps scolaires à partir de la rentrée de septembre 2017. Toutefois, et afin de ne pas prendre de décision dans l'urgence compte tenu de l'importance à recueillir les avis de tous les acteurs concernés, il a été fait le choix de repartir sur une organisation identique en 2017-2018 et de se donner un délai d'un an pour organiser une grande consultation sur le sujet.

La commune a donc proposé à l'académie de prolonger à l'identique le projet éducatif territorial (PEDT) de Saint-Didier-au-Mont-d'Or. Une convention support de ce PEDT reconduit a été signée par le Préfet, l'Inspecteur d'Académie, le directeur de la CAF et le Maire pour une durée d'un an soit jusqu'à la fin de la présente année scolaire.

Par la suite la commission des Affaires scolaires sur proposition de Madame Sylvie Bardonnnet, Adjointe au Maire, a fait le choix d'organiser une grande consultation par un questionnaire aux parents d'élèves, aux enseignants et aux ATSEM. Il a bien été précisé que les résultats de cette consultation seraient à la base des futures décisions à prendre pour l'organisation des temps scolaires à la rentrée de septembre 2018.

Le questionnaire élaboré et distribué au mois de décembre 2017 a fait état d'un nombre de questions importantes. Il s'agissait notamment d'établir pour les parents :

- les conséquences pour l'enfant de l'application depuis septembre 2014 d'un rythme scolaire hebdomadaire de 4,5 jours (conséquences physiques et intellectuelles),
- les conséquences pour les parents de cette même semaine de 4,5 jours sur leur organisation personnelle, familiale et professionnelle,
- l'appréciation des nouvelles activités périscolaires (NAP) proposées par la commune les mardi, jeudi et vendredi,
- les souhaits pour les parents d'élèves du rythme hebdomadaire à adopter à la rentrée de septembre 2018 (Maintien de la semaine de 4,5 jours, retour à la semaine de 4 jours, autres choix) et les raisons de ce souhait,
- les choix du mode de garde de l'enfant le mercredi matin en cas de retour à la semaine de 4 jours.

En ce qui concerne le questionnaire adressé aux enseignants, il s'agissait notamment :

- d'analyser la fatigabilité de l'enfant,

- de tirer les conséquences sur les apprentissages fondamentaux,
- d'analyser les conséquences sur le rythme quotidien de l'élève,
- de recueillir les avis sur le maintien de la semaine de 4,5 jours, le retour à la semaine de 4 jours ou d'autres possibilités et de dégager les avantages et inconvénients de chacune des possibilités.

En ce qui concerne le questionnaire adressé aux ATSEM, il s'agissait tout comme pour les enseignants d'établir les conséquences pour l'enfant d'un rythme scolaire sur 4,5 jours mais également :

- d'analyser les conséquences sur leur rythme de travail,
- de recueillir leurs avis sur leur participation aux NAP, le type d'animation et leurs relations avec l'équipe organisant les NAP,
- de recueillir leurs avis sur le maintien de la semaine de 4,5 jours, le retour à la semaine de 4 jours ou d'autres possibilités et de dégager les avantages et inconvénient de chacune des possibilités.

La présentation complète des résultats de l'enquête sera effectuée au Conseil municipal du 1^{er} février 2018. 228 familles interrogées ont répondu à l'enquête. D'ores et déjà, il convient de retenir que la majorité de ces familles (55%) souhaite un retour à la semaine de 4 jours. 38 % sont favorables à un maintien de la semaine de 4,5 jours, 4 % évoquent d'autres possibilités et 3 % sont sans avis.

Face à constat et préalablement aux Conseils d'écoles qui auront lieu dans le courant du mois de février, il est proposé au Conseil municipal de rendre un avis favorable au retour à 8 demi-journées d'enseignement sur 4 jours d'école à savoir les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,**

A l'unanimité, rend un avis favorable au retour à 8 demi-journées d'enseignement sur 4 jours d'école à savoir les lundis, mardis, jeudis et vendredis, dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, à la rentrée 2018-2019.

SECURITE

IV – Renouvellement d'une convention avec la commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or pour le prêt d'un cinémomètre – Autorisation de signature

Dans l'optique de renforcer la sécurité routière sur le territoire de la commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, la Municipalité avait fait le choix en 2014 d'expérimenter l'utilisation d'un cinémomètre de type jumelles afin de pouvoir contrôler la vitesse des véhicules. En effet, la commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or étant déjà équipé d'un tel matériel, il lui avait été demandé un prêt afin de juger de l'efficacité du dispositif. Par la suite, les deux communes avait décidé de mutualiser leur besoin afin de réaliser des économies budgétaires. Une convention avait été signée par M. le Maire après autorisation du Conseil municipal du 22 janvier 2015. Cette convention arrivant à expiration, il est proposé de la renouveler. Les conditions d'exécution de cette convention sont inchangées. Ainsi, en contrepartie d'un prêt d'environ une semaine par mois, la commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or versera une redevance d'utilisation annuelle dont le détail est précisé dans la convention annexée.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, relative aux conditions de prêt d'un cinémomètre par la commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,**

A l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention relative aux conditions de prêt d'un cinémomètre par la commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

CULTURE

V – Tarifs des Nuits de Saint-Didier 2018

Dans le cadre de la saison culturelle, la commission culture organise pour la 9ème année les Nuits de Saint Didier. Il s'agit de 3 soirées spectacle avec des artistes de plus grande notoriété que le reste de l'année. De plus, une attention particulière est apportée à la convivialité puisque les spectacles sont proposés en mode cabaret (spectateurs assis sur des chaises autour de petites tables rondes).

Cette année, les Nuits de Saint-Didier se dérouleront du 14 au 16 juin :

- Le jeudi 14 juin 2018, la traditionnelle soirée humour accueillera Damien Laquet.
- Le vendredi 15 juin 2018, la troupe Divine Fantaisies transformera la salle en cabaret.
- Le samedi 16 juin 2018, la soirée qui se veut plus intergénérationnelle sera orientée sur la thématique du cirque.

Une tarification spéciale est proposée pour les Nuits de Saint-Didier qui tient compte du prix plus élevé des cachets des artistes, de la communication mise en œuvre et des coûts d'aménagement de la salle.

Deux tarifs sont proposés :

20 € pour le tarif plein

15€ pour les tarifs réduits: détenteur de la carte culture, personnes sans emploi, personnes handicapées, étudiants, familles nombreuses à partir de 3 enfants.

L'entrée est gratuite pour les moins de 14 ans accompagnés d'un adulte.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de fixer les tarifs suivants pour les Nuits de Saint-Didier 2018 :

-20€ pour le plein tarif et 15€ pour les tarifs réduits.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,**

A l'unanimité, fixe les tarifs suivants pour les Nuits de Saint-Didier 2018 :

- 20€ pour le plein tarif

- 15€ pour les tarifs réduits

IX- Informations diverses

Le conseil municipal prend connaissance de diverses informations intéressant la vie locale, notamment :

- Décision quant à l'appellation du futur équipement municipal dit Maison Meunier
- Projet de Halle marchande – Modes de gestion
- Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

La séance est levée à 21 h 30.

Prochaine séance du Conseil Municipal : JEUDI 1^{er} mars 2018 à 20 heures précises